



CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 25 mars 2019

Nombre de Conseillers : En exercice : 19
 Présents : 17
 Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 25 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Simone GAVEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 mars 2019.

Présents : MM. Franck BESNARD, Christian CAILLAULT, Gilles GIAMPORTONE, Jean-Marie HALLOUIN, Claude JAVARY, Xavier LEBRASSEUR, Charles RONCE.
Mmes Gisèle BIGOT, Christèle DESSITE, Marinette DUVOUX, Béatrice GUILLOT, Eliane GUILLOT, Chantal HUET, Patricia JUIGNET, Annie ROUL, Martine VINCENT.

Procurations : M. Patrice CHARRET a donné procuration à Christèle DESSITE.
M. Denis LESIEUR a donné procuration à Claude JAVARY.

Secrétaire : M. Gilles GIAMPORTONE

ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du compte rendu du 4 février 2019.**
- 2) **Démission de Madame Joëlle NOLIERE de son mandat de Conseiller Municipal :**
 - a) Installation de Madame Béatrice GUILLOT en qualité de Conseillère Municipale.
 - b) Désignation d'un délégué dans les commissions communales et intercommunales en remplacement de Madame Joëlle NOLIERE.
- 3) **Information sur les décisions.**
- 4) **Information sur les DIA** (Déclaration d'Intention d'Aliéner).
- 5) **Affaires financières :**
 - a) Vote du Compte de Gestion 2018,
 - b) Vote du Compte Administratif 2018,
 - c) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
 - d) Vote du taux des 3 taxes,
 - e) Vote du Budget Général 2019.
- 6) **Rétrocession des ouvrages d'assainissement de la rue des Glycines.**
- 7) **Personnel communal :** Compte Epargne Temps.
- 8) **Bibliothèque Municipale :** convention avec la DLP (Direction de la Lecture Publique).
- 9) **Cabinet de recrutement de médecin :** résiliation du contrat.
- 10) **Vente de parcelle.**
- 11) **Chantiers citoyens.**
- 12) **Comptes rendus de réunions.**
- 13) **Informations et questions diverses.**

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 4 FEVRIER 2019

Pas d'observation.

*✓ Les membres du Conseil Municipal
approuvent à l'unanimité le compte rendu.*

2) DEMISSION DE MADAME JOELLE NOLIERE DE SON MANDAT DE CONSEILLERE MUNICIPALE

Madame le Maire rappelle que, par courrier recommandé en date du 25 février 2019, Madame Joëlle NOLIERE l'a informée de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale.

Monsieur Jean-Paul BOIRON a été sollicité en tant que candidat venant sur la liste de l'opposition immédiatement après le dernier élu de l'opposition. Celui-ci n'a pas souhaité siéger.

a. Installation de Madame Béatrice GUILLOT en qualité de conseillère municipale.

Madame Béatrice GUILLOT, la suivante sur la liste de l'opposition, a accepté de prendre la fonction de conseillère municipale. Madame le Maire lui souhaite la bienvenue.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Béatrice GUILLOT en qualité de conseillère municipale.

b. Désignation d'un délégué dans les commissions communales et intercommunales suite à la démission de Madame Joëlle NOLIERE.

La démission de Madame Joëlle NOLIERE entraîne la désignation d'un nouveau délégué dans certaines instances communales et intercommunales.

Après avoir interpellé les membres du Conseil Municipal pour connaître les candidatures, Madame le Maire note le remplacement de Madame Joëlle NOLIERE par Madame Béatrice GUILLOT dans les commissions suivantes :

- Commission de contrôle élections.
- Suppléante au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable.
- Agglopolys – stratégie économique. Il faudra que le conseil communautaire délibère pour que cette décision soit entérinée.

✓ **Après en avoir délibéré,**

les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Madame BIGOT rappelle que Madame NOLIERE fait également partie de certaines commissions communales. Madame le Maire précise qu'à tout moment par courrier ou par mail, il est possible de s'inscrire ou de se désinscrire de ces commissions.

3) INFORMATION SUR LES DECISIONS

Après l'étude des offres, la Personne Responsable du Marché décide de retenir :

N°	Date	Objet	Entreprise retenue	Montant HT
3	31/01/2019	ENTRETIEN DU CIMETIERE Désherbage manuel (3 passages par an). Taille de haie de thuyas (1 passage par an).	ESAT des Courtis 8 rue Nicéphore Niépce 41100 VENDOME	1 497,25 €
4	16/02/2019	RENFORCEMENT DU RESEAU AEP EN PVC pour la défense incendie du lieu-dit « le Moulin Franc ».	RTC 245 rue des Aubépines 41110 ST-AIGNAN-S/-CHER	19 967,00 €
N°	Date	Objet	Entreprise retenue	Montant TTC
5	16/02/2019	CONCESSION AU CIMETIERE COMMUNAL Mme FOURNIER Paulette		144,00 €

Madame BIGOT demande où en est le projet d'aménagement du cimetière et si l'entreprise retenue pour l'entretien est celle de l'année dernière. Madame le Maire lui répond que c'est bien la même entreprise qui interviendra. Le projet d'aménagement est repoussé à la fin de cette année car on ne pourra semer qu'en octobre/novembre.

4) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
4	7/02/2019	AA 414	Lot 4 Le Jardin de Médicis
5	11/02/2019	AC 328	1 rue des Martinets
6	28/02/2019	ZH 149	37 route de Fossé

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur ces parcelles.

5) AFFAIRES FINANCIERES

a) Vote du Compte de Gestion 2018

Madame Chantal HUET présente les grandes lignes du Compte de Gestion. Les montants s'équilibrent en dépenses et en recettes. Toutes les écritures ont été prises. Le Compte de Gestion 2018 émanant du Trésorier est en totale concordance avec celui de la commune.

✓ ***A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :***

- approuvent le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, sans observation ni réserve de sa part ;
- autorisent Madame le Maire à signer le Compte de Gestion 2018.

b) Vote du Compte Administratif 2018

Madame Chantal HUET, présente le Compte Administratif 2018, Madame le Maire ne pouvant pas prendre part au vote.

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	1 275 111,09 €
Recettes :	1 668 447,35 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	413 482,44 €
Recettes :	950 466,93 €
Restes à réaliser en dépenses :	1 354 171,00 €
Restes à réaliser en recettes :	213 448,00 €
Solde négatif de RAR :	1 140 723,00 €

Excédent de clôture : 930 320,75 €

Le résultat est concordant avec le Compte de Gestion du Comptable du Trésor Public.

✓ ***En l'absence de Madame Simone GAVEAU, Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif du budget communal 2018.***

c) Affectation du résultat de l'exercice 2018

Constatant que le Compte Administratif présente :

▪ Un excédent cumulé de fonctionnement de :	393 336,26 €
▪ Un excédent cumulé d'investissement de :	536 984,49 €
▪ En dépenses d'investissement, report en restes à réaliser de :	1 354 171,00 €
▪ En recettes d'investissement, report en restes à réaliser de :	213 448,00 €
▪ Soit un solde négatif de restes à réaliser de :	1 140 723,00 €
▪ Soit un résultat déficitaire d'investissement définitif de :	603 738,51 €

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018.

✓ A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'affecter par anticipation le résultat excédentaire de fonctionnement :

• A titre obligatoire :

* au compte 1068 : 393 336 €
pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

d) Vote du taux des 3 taxes

Madame le Maire rappelle les taux des trois taxes de l'année 2018 et propose de les reconduire pour 2019 :

- Taxe d'Habitation : **16,00 %**
- Taxe Foncière (bâti) : **27,43 %**
- Taxe Foncière (non bâti) : **74,68 %**

Madame le Maire présente les recettes attendues par la commune si ces taux sont maintenus :

	Base prévisionnelle	Recettes attendues par la commune
Taxe d'Habitation	2 188 000 €	350 080 €
Taxe Foncière sur le bâti	1 326 000 €	363 722 €
Taxe Foncière sur le non bâti	45 400 €	33 905 €
TOTAL des recettes attendues par la commune		747 707 €

✓ Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité de reconduire le taux des 3 taxes pour l'année 2019.
(17 pour et 2 contres : Mmes Gisèle BIGOT et Béatrice GUILLOT)

Madame Gisèle BIGOT explique qu'elles souhaitent la baisse des taxes et la diminution des impôts, c'est pourquoi elles ont voté contre.

e) Vote du Budget Général 2019

Madame le Maire rappelle que le budget a été présenté lors de la commission des finances du 18 mars 2019. Des modifications sont intervenues depuis cette réunion. Madame le Maire et Madame Chantal HUET présentent les grandes lignes de ce budget.

FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 591 679,00 €.

✓ Les membres du Conseil Municipal adoptent le Budget de Fonctionnement à la majorité.
(17 pour et 2 abstentions : Mmes Gisèle BIGOT et Béatrice GUILLOT)

INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant 1 946 109,00 €.

✓ Les membres du Conseil Municipal adoptent le Budget d'Investissement à la majorité.
(17 pour et 2 abstentions : Mmes Gisèle BIGOT et Béatrice GUILLOT)

6) RETROCESSION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE DES GLYCINES

Madame le Maire rappelle que la commune a réalisé la viabilisation du terrain destiné à la construction des locatifs et logements seniors de la rue des Glycines. L'assainissement étant une compétence gérée par Agglopolys, le réseau doit être transféré.

Le service Cycle de l'Eau a vérifié le réseau à l'aide d'un passage de caméras et a émis un avis favorable à la rétrocession de ces ouvrages le 15 mars 2019. Il convient donc de procéder au transfert vers ce service.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la rétrocession des ouvrages d'assainissement de la rue des Glycine à Agglopolys.
- D'autoriser Madame le Maire ou un Adjoint Délégué à signer tous les documents s'y rapportant.

**✓ Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

7) PERSONNEL COMMUNAL : Compte Epargne Temps

Madame le Maire rappelle que les membres du Conseil Municipal ont statué, par délibération en date du 5 novembre 2018, des règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du Compte Epargne Temps.

Cette décision a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale le 28 février 2019.

Il convient donc de prendre une nouvelle délibération pour entériner cette mise en place.

**✓ Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

8) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : convention avec la DLP (Direction de la Lecture Publique)

Madame le Maire donne la parole à Madame Christèle DESSITE.

La Direction de la Lecture Publique prête actuellement 2 fois par an, des livres à la Bibliothèque Municipale ce qui permet de diversifier son fonds propre.

Ils ont proposé dernièrement le prêt de CD et DVD qui seront mis à la disposition des adhérents.

La signature de deux conventions entre la Collectivité et le Conseil Départemental est nécessaire. Madame le Maire précise que le règlement intérieur devra également être modifié en ce sens.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver ce projet.
- De l'autoriser ou d'autoriser un Adjoint Délégué à signer :
 - ▶ La convention de prêt de films (DVD),
 - ▶ La convention de prêt de documents sonores (CD),
- D'approuver le nouveau règlement modifié.

**✓ Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

9) CABINET DE RECRUTEMENT : convention

Madame le Maire rappelle que la commune avait fait appel à un cabinet de recrutement pour trouver un médecin généraliste.

Un premier médecin a été présenté mais cela a échoué compte tenu du fait qu'il n'avait pas tous les diplômes requis pour être médecin généraliste.

Un second médecin de plus de 50 ans, sans permis de conduire a également été proposé. Un médecin ne peut exercer sur notre commune sans voiture.

Madame le Maire a poursuivi ses recherches activement. Ces recherches ont abouti à l'installation d'un médecin au 1^{er} avril 2019 dans le Pôle Santé.

Entre temps, le cabinet de recrutement a proposé un couple de médecin, de ce fait Madame le Maire les a informés qu'un premier médecin allait s'installer sur la commune mais qu'un second médecin serait l'idéal. Madame le Maire ne les avait pas avisés avant tant que l'installation du médecin n'était pas effective.

Le cabinet de recrutement est contre l'installation d'un deuxième médecin (ils considèrent qu'il faut un médecin pour 1 600 habitants et qu'il faut 2 ans pour se créer une clientèle). Or, le manque de médecins sur notre secteur est très important (Fossé va perdre son médecin dans le courant de l'année, Villebarou, Marolles, Saint-Bohaire n'ont plus ou pas de médecin). Les arguments du cabinet de recrutement ne correspondent pas à la réalité de notre territoire. Les médecins de Blois sont saturés. Le secteur de patientèle potentielle va donc au-delà des « frontières » de la commune.

Le cabinet de recrutement estime que la mission actuelle n'a plus de chance d'aboutir dans l'état et ils estiment qu'avoir un médecin déjà installé est un handicap. Ils souhaitent orienter le couple de médecins vers d'autres communes.

De plus, ils s'étonnent que la commune les tienne pour responsables de l'échec de 2018 avec le premier médecin en argumentant l'évolution de la réglementation. Cette réglementation avait changé en 2007, soit avant toute présentation d'un candidat.

Ils refusent de poursuivre leur mission alors que la commune ne souhaite pas rompre ce contrat qui court jusqu'en octobre 2019. Il n'y avait pas de clause d'exclusivité ni d'obligation d'installation de médecin par ce seul cabinet.

Ils demandent le règlement de 25 % du forfait retenu (moins les 10 % déjà versés) compte tenu du temps et de l'argent qu'ils ont dépensés dans leurs recherches.

Sur proposition de Madame le Maire, les membres du Conseil Municipal décident :

- De ne pas dénoncer le contrat actuel qui court jusqu'en octobre 2019. Si le contrat est annulé, ce sera du seul fait du cabinet de recrutement.
- D'étudier les candidatures de médecin généraliste qui pourraient leur être proposées par ce cabinet de recrutement d'ici la fin du contrat.

Madame le Maire répondra en ce sens au cabinet de recrutement.

Madame Gisèle BIGOT demande confirmation sur l'installation d'un ostéopathe car elle vient de l'apprendre et déplore le manque de communication en direction des habitants de la commune.

Madame le Maire lui précise qu'il partage son cabinet au Pôle Santé avec la psychomotricienne depuis octobre 2018. C'est compliqué de communiquer dès lors qu'il s'agit du milieu médical. Des règles très strictes sont à respecter. Il a été rajouté sur la liste des professionnels de santé du bulletin communal distribué en janvier dernier.

Madame le Maire est d'autant plus informée que le cas de la publicité s'est posé pour l'installation du nouveau médecin généraliste et notamment pour sa plaque professionnelle. Le Conseil de l'Ordre encadre très rigoureusement le contenu de ce genre d'information. Le prochain Petit Bavard contiendra un encart sous réserve de leur validation. Cette initiative n'est pas du fait du médecin car elle aussi connaît cette réglementation sur la publicité des professionnels de santé qui est très stricte.

Madame Christèle DESSITE précise que les commerçants et professionnels de santé alentour, ont été très sollicités par toutes sortes de questions sur l'arrivée du médecin. Cet encart permettra d'informer les futurs patients et soulager les professionnels et commerçants.

Un encart dans la Nouvelle République sera peut-être publié.

10) VENTE DE PARCELLE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un habitant de la commune demeurant 1 rue des Tamaris souhaite acquérir une petite parcelle d'environ 88 m² attenante à sa propriété. Cette parcelle sert de parking.

En se basant sur le prix de vente de précédentes parcelles l'estimation serait à 1 400 € bornage compris sous réserve de la surface réelle. Si celle-ci est plus élevée que l'estimation actuelle il faudra reconsidérer ce prix de vente.

Cette proposition sera faite prochainement au particulier.

**✓ Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

11) CHANTIERS CITOYENS

Madame le Maire a été sollicitée pour plusieurs chantiers citoyens :

Des retraités et bénévoles ont proposé de **repeindre les mains courantes du stade de football**. Il faudra vérifier l'état de ces barrières et voir s'il y a besoin de petites réparations auparavant (soudures...). Madame le Maire propose d'acheter la peinture et fournir le matériel.

Un second projet serait de **peindre dans la cour de l'Ecole Maternelle un circuit pour les enfants**. Sur le principe, il n'y a pas d'objections mais il s'agit d'un travail long. Le personnel technique est actuellement restreint. Madame le Maire suggère de solliciter les parents d'élèves pour effectuer ces travaux de peinture à l'école maternelle. Cela s'est déjà fait à l'école élémentaire. Il faudra se rapprocher des assurances.

Le troisième projet consiste en **la création d'un poulailler de quartier**. La mairie est sollicitée pour la mise à disposition d'un terrain et éventuellement l'aide à la construction ainsi que pour l'achat des poules (voir Agglopolys).

Le demandeur proposait d'implanter le poulailler près du restaurant scolaire. La collecte des déchets du restaurant scolaire permettrait de nourrir les poules.

Il faudrait associer les enfants des écoles, le centre de loisirs, le Local Ados, les habitants pour assurer la nourriture et l'eau pour les poules et l'entretien du poulailler.

Cette structure pourrait être aménagée de telle sorte que l'on puisse la déplacer, ce qui limiterait l'entretien.

Il faudra être attentif aux conditions sanitaires car le poulailler pourra attirer des nuisibles et peut créer des problèmes (poux, rats, renards, fouines, grippe aviaire...). Les œufs pourront-ils vraiment être consommés par les enfants dans le cadre de la collectivité, sans contrôle sanitaire ?

Madame le Maire n'a pas d'objection à ce projet sous réserve de trouver un emplacement adéquat. Une aide pour la construction du poulailler pourra être envisagée (voir le Centre de Loisirs) mais l'entretien ne doit pas revenir au personnel de la commune. Il faudra du monde au quotidien pour leur donner à boire, notamment l'été et pour nettoyer le poulailler.

Un projet identique est déjà existant à la Chaussée-Saint-Victor.

12) COMPTE RENDU DE REUNION

Néant

13) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Ce prélèvement s'est fait en mairie le 22 février 2019. L'eau est conforme aux exigences de qualité en vigueur.

b) Ramassage des encombrants

Madame Béatrice GUILLOT demande s'il y aura un ramassage des « monstres » dans l'année. L'entente de football Saint-Sulpice Fossé Marolles a fait l'année dernière une opération de ramassage de ferrailles et on ne sait pas si elle sera renouvelée cette année.

Pour ce qui est des encombrants, Agglopolys met à disposition des bennes qui sont payantes mais n'effectue pas de ramassage.

c) Rénovation de la salle polyvalente

Monsieur JAVARY projette un diaporama et présente l'avancée du chantier aux membres du Conseil Municipal. Le chantier avance dans les délais impartis.

d) Aire de jeux rue des Tournesols

Madame Gisèle BIGOT signale qu'un arbre de l'aire de jeux de la rue des Tournesols est mort et que la pelouse a du mal à pousser car les enfants jouent au foot sur le gazon.

Madame le Maire précise que le paulownia a été replanté récemment. Monsieur JAVARY indique qu'il aurait fallu attendre un an pour que l'herbe prenne correctement.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 6 mai 2019 à 20h00